

De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ?

- Identifier les finalités économique, sociale et sociétale de l'entreprise
 - Caractériser les différentes parties prenantes de l'entreprise
 - Caractériser les étapes de création d'une entreprise
 - Distinguer une démarche entrepreneuriale d'une démarche managériale
 - Identifier les différentes composantes de la performance de l'entreprise
-
- Les finalités de l'entreprise
 - Les parties prenantes
 - Logique entrepreneuriale
 - Logique managériale
 - Les indicateurs de performance

ANNEXE 1 : La finalité et la responsabilité sociétale de l'entreprise

La finalité d'une entreprise peut être définie comme sa raison d'être. C'est le but général qui justifie son existence.

Quelle que soit sa taille ou son activité, la finalité d'une entreprise, dans le système capitaliste, consiste à générer des profits. Dans les PME, le chef d'entreprise doit dégager un résultat suffisant pour lui permettre de survivre. Dans les grandes entreprises, l'entreprise doit dégager un bénéfice pour pouvoir distribuer des dividendes aux actionnaires.

D'autres finalités peuvent être orientées sur la satisfaction des attentes des parties prenantes de l'entreprise. Exemples : Rémunérations correctes et bonnes conditions de travail pour les salariés ; Sécurité, qualité des produits fabriqués pour satisfaire les clients ; Loyauté et durabilité des relations avec les fournisseurs et les sous traitants ; Maintien de l'emploi et protection de l'environnement pour satisfaire la société civile... [Pour simplifier, on emploie les expressions de finalités sociale, environnementale, sociétale, économique et financière].

Quel est le lien entre la finalité et les objectifs de l'entreprise ?

Une finalité est un idéal abstrait qu'il faut concrétiser dans des objectifs quantitatifs ou qualitatifs, concrets et accessibles. Exemples : lancement d'un nouveau produit ; rentabilité de 10% des capitaux investis

Les finalités de l'entreprise sont déterminées par les dirigeants en fonction de nombreux facteurs. Ces facteurs sont différents d'une entreprise à l'autre, ce qui explique le caractère contingent des finalités.

Facteurs internes : statuts juridiques de l'entreprise, valeurs et aspirations des dirigeants et des associés, histoire, traditions, culture de l'entreprise...

Facteurs externes : attentes du personnel, contraintes réglementaires, concurrentielles, géographiques spécifiques à chaque entreprise

La RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) est « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes ».

L'intégration de la RSE aux finalités de l'entreprise constitue la mise en pratique du développement durable à l'échelle de l'entreprise.

CEJM Thème 1 L'intégration de l'entreprise dans son environnement

Selon la Commission européenne, la RSE doit concerner trois domaines : l'environnement, l'économie et le social.

Dans le domaine environnemental : l'entreprise doit étudier l'ensemble de ses processus de production afin de les repenser dans le sens du développement durable. Celui-ci doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Dans le domaine économique : la réalisation d'investissements socialement responsables (ISR) doit être une priorité pour l'entreprise. L'ISR est un investissement associant des critères sociaux et/ou environnementaux aux objectifs financiers.

Dans le domaine social : l'entreprise s'attachera à avoir de bonnes relations avec les partenaires sociaux et les salariés. Elle s'assurera également des conditions sociales de travail de ses partenaires extérieurs fournisseurs et sous-traitants. Les salariés et les dirigeants de l'entreprise doivent adopter une bonne conduite et respecter les valeurs morales et l'éthique.

Une stratégie intégrant la RSE peut avoir des effets très positifs sur l'image de l'entreprise. L'impact positif peut aussi atteindre le chiffre d'affaires et la part de marché de l'entreprise, cependant cet impact est difficile à quantifier. [...]

ANNEXE 2 : Peter Druker

Selon PETER DRUCKER (1909 - 2005), consultant en management et auteur de nombreux ouvrages, la recherche du profit n'est pas une fin en soi, et la survie de l'entreprise va en dépendre tout autant de sa capacité à satisfaire l'ensemble des acteurs qui la composent et avec qui elle est en relation. P. DRUCKER fait figure de pionnier en affirmant que le but premier de l'entreprise est de créer, de maintenir et de développer une clientèle. Le profit n'est alors plus une cause, mais un effet de l'excellence du management.

ANNEXE 3 : Article 1835 du code civil

Version en vigueur depuis le 24 mai 2019

Modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 169 (Loi « Pacte »)

Les statuts doivent être établis par écrit. Ils déterminent, outre les apports de chaque associé, la forme, l'objet, l'appellation, le siège social, le capital social, la durée de la société et les modalités de son fonctionnement. Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

ANNEXE 4 : La création de la qualité de société à mission

L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) a introduit la qualité de société à mission. Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Ces éléments doivent être inscrits dans les statuts de l'entreprise et déclarés au greffe du tribunal de commerce, selon les modalités prévues par le décret n° 2020-1 du 2 janvier 2020. La qualité de société à mission sera ainsi mentionnée au répertoire Sirene, la base de données des entreprises et des établissements.

Le décret du 2 janvier 2020 prévoit par ailleurs la vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) de l'exécution par la société à mission des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés dans ses statuts.

L'article R210-21 du Code du commerce précise que ces vérifications doivent être effectuées tous les deux ans [...]

ANNEXE 5 : DANONE DEVIENT LA PREMIÈRE ENTREPRISE À MISSION DU CAC40 ET SALUE L'"AUDACE" DE SES ACTIONNAIRES

En mai, Danone avait annoncé son intention de devenir société à mission. L'assemblée générale des actionnaires de ce 26 juin a entériné cette transformation, la première du genre pour une grande entreprise cotée, par un plébiscite avec 99,42% des voix. Une adhésion saluée par le président directeur général, Emmanuel Faber, qui a tenu à remercier ses "amis" actionnaires pour leur audace, alors que le monde de l'économie sociale et solidaire (ESS) tique sur le versement de dividendes.



Danone devient la première entreprise à mission du CAC40, un pari audacieux pour ses actionnaires, a tenu à souligner Emmanuel Faber, le directeur général de Danone.

C'est une première pour une entreprise du CAC40. Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 26 juin, Danone s'est transformé en société à mission. Et ce avec le soutien quasi unanime de ses actionnaires qui ont voté la résolution à 99,42% des voix. "Vous venez de déboulonner une statue de

Milton Friedman... La décision que vous venez de prendre fera jurisprudence" pour montrer qu'un tel changement est possible pour une grande entreprise à actionnaires multiples, s'est réjoui le président-directeur général, Emmanuel Faber.

Une adhésion clé

Milton Friedman (« the social responsibility of business is to increase its profit »), économiste de l'école de Chicago, assurait que la seule responsabilité sociale de l'entreprise était de faire du profit, la société à mission demande au contraire de mettre sur le même plan son but lucratif et la finalité d'ordre social ou environnemental. Cela lui demande non seulement d'intégrer sa raison d'être ("Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre") dans ses statuts mais aussi d'en suivre le déploiement et d'en rendre compte, notamment devant ses actionnaires. Autant dire que l'adhésion de ses derniers était nécessaire pour pouvoir assurer la pérennité de l'entreprise et de sa vision.

ANNEXE 6 : Les quatre objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans nos statuts

Danone a adopté des objectifs sociaux et environnementaux (appelés « Mission ») alignés sur les Objectifs de développement durable des Nations unies. Ces objectifs couvrent quatre dimensions :



Améliorer la santé...

... grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures pratiques alimentaires, au niveau local.



Préserver la planète et renouveler ses ressources...

... en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages, sur l'ensemble de son écosystème, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.



Construire le futur avec ses équipes...

... en s'appuyant sur son héritage unique en matière d'innovation sociale, donner à chacun de ses salariés le pouvoir d'avoir un impact sur les décisions de l'entreprise tant au niveau local que global.



Promouvoir une croissance inclusive...

... en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre.

1. Définissez la notion de finalité.
2. Quelle est la finalité première d'une entreprise pour P. Drucker ?
3. Réaliser du profit est-il une nécessité pour une entreprise ?
4. Quelles sont les autres finalités possibles ?
5. Sont-elles compatibles avec la finalité économique et financière ?
6. Quels acteurs peuvent influencer la ou les finalités d'une entreprise ?
7. Que prévoit la loi pacte de 2019 ?
8. Identifiez la raison d'être du groupe Danone.
9. Identifiez les objectifs de Danone.
10. En quoi ce changement peut-il impacter les décisions de l'entreprise Danone ?



Les parties prenantes sont les acteurs qui interagissent avec l'organisation, elles sont au cœur de la démarche RSE. [...]

La théorie des parties prenantes est développée par Ed Freeman, un philosophe américain dans les années 80. Reprise dans la norme internationale ISO 26000, les parties prenantes sont définies comme "*des organisations ou individus qui ont un ou plusieurs intérêts dans une décision ou activité quelconque d'une organisation*".

Les parties prenantes ont donc différents types d'interactions avec une organisation en :

_ **Contribuant directement aux activités de l'organisation** (dirigeants, collaborateurs, fournisseurs, clients)

_ **Observant ou en influençant son comportement** (syndicats, ONG)

_ **Étant affecté**, directement ou indirectement, positivement ou négativement, par les activités de l'organisation (riverains, collectivités territoriales, l'Etat...)

Les parties prenantes sont aussi connues sous le nom de "*stakeholders*" en anglais.

Il existe deux types de parties prenantes dans l'organisation :

_ **Internes** : dirigeant, collaborateurs, actionnaires, syndicats...

_ **Externes** : clients, fournisseurs, communauté locales, ONG...

labellucie.com

ANNEXE 8 : Danone : la pression de rendements insoutenables

La crise de gouvernance que traverse le groupe agroalimentaire résonne comme un dur rappel aux réalités de la primauté des actionnaires sur les autres parties prenantes : salariés, consommateurs, fournisseurs et citoyens. [...]

Quand, en juin 2020, Emmanuel Faber est parvenu à faire de Danone le premier groupe coté de taille mondiale à se doter du statut juridique d'entreprise à mission, le volontarisme du PDG avait ouvert de nouvelles perspectives sur l'évolution du capitalisme. L'entreprise n'avait plus pour unique horizon le retour sur investissement des actionnaires, elle devait parallèlement se fixer des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux. Huit mois plus tard, la crise de gouvernance que traverse le géant des produits laitiers et de l'eau en bouteille résonne comme un dur rappel aux réalités de la primauté des actionnaires sur les autres parties prenantes : salariés, consommateurs, fournisseurs et citoyens.

Lundi 1^{er} mars, sous la pression de deux fonds d'investissement, le conseil d'administration de Danone a réduit les responsabilités d'Emmanuel Faber. Le patron se voit retirer la direction opérationnelle [...].

[Cela] vise à répondre aux inquiétudes des actionnaires sur les performances de Danone. Le cours de Bourse a chuté d'un quart en 2020, tandis que sa rentabilité reste inférieure de quatre points à celle de ses principaux concurrents comme Nestlé ou Unilever qui affichent des marges autour de 18 % du chiffre d'affaires.

[Cette décision des actionnaires] révèle la difficulté de concilier les intérêts des actionnaires, qui réclament un niveau de rendement maximum, avec une croissance plus responsable. [...]

En revanche, au-delà du cas particulier de Danone, cette crise amène à s'interroger sur la soutenabilité des exigences de rentabilité des fonds d'investissement. Est-il raisonnable que les rendements des entreprises restent aussi élevés que dans les années 1990, alors qu'entre-temps les taux d'intérêt à long terme sont tombés à zéro et que le rythme de la croissance économique a singulièrement diminué ?

Hormis dans certains secteurs innovants ou dans celui du luxe, de tels retours sur investissement ne peuvent être obtenus impunément. Sur le plan environnemental, ils conduisent à générer des dommages qui sont incompatibles avec ce que la planète est capable de supporter. Sur le plan social, ils ont abouti, ces dernières années, à une déformation spectaculaire du partage de la valeur au détriment des salaires.

Fonds de pension et fonds souverains arbitrent de plus en plus leurs investissements en fonction de critères sociaux et environnementaux. Mais tant que cette évolution ne s'accompagnera pas d'une modération des rendements exigés, le développement durable s'en trouvera d'autant limité.

Annexe 9 : La nouvelle gouvernance de Danone saluée par les fonds

Le changement de gouvernance à la tête de Danone profitera à l'ensemble du groupe et de ses actionnaires, ont estimé lundi les fonds d'investissement Artisan Partners et Bluebell Capital, qui ont oeuvré pour l'éviction de l'ancien PDG Emmanuel Faber.

"Nous saluons les actions entreprises par le conseil d'administration de Danone. La nomination de nouveaux dirigeants et une meilleure gouvernance d'entreprise va renforcer l'entreprise au profit de toutes les parties prenantes", a déclaré Artisan Partners, dans un court communiqué. [...]

"Ce sont des premiers pas décisifs pour remettre Danone sur une trajectoire de croissance rentable", a-t-il conclu dans un communiqué.

Danone a annoncé lundi le départ avec effet immédiat d'Emmanuel Faber, que les fonds jugeaient responsable de performances jugées moins bonnes que celles de concurrents comme Nestlé ou Unilever.

Gilles Schnepp, ex-patron historique du fabricant de matériel électrique Legrand, a pris la présidence du conseil d'administration, et le groupe a lancé la recherche d'un nouveau directeur général "d'envergure internationale".

challenges.fr ; 15 mars 2021

Annexe 10 : Le plan social de Danone concernerait près de 1 200 postes en France

Les 450 suppressions d'emplois annoncées dans le cadre du plan Local First étaient un solde net. En réalité, presque 1 200 postes devraient être supprimés, notamment chez les dirigeants, cadres, commerciaux ou assistantes. En parallèle, 770 postes seraient créés.

Le départ en vacances des salariés de Danone risque d'être morose. La direction devrait donner sous peu plus de détails sur la réorganisation des équipes en France. Un sujet de fortes tensions alors qu'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est en cours de discussion. Lié au projet de réorganisation du groupe d'agroalimentaire, Local First, il concernerait, selon nos informations, près de 1 200 salariés en France, sur un effectif global de 9 000. Après la présentation, en novembre 2020, de ce projet stratégique par Emmanuel Faber, les chiffres évoqués fin mars étaient de 1 850 suppressions de postes dans le monde, dont 450 au niveau national.

Depuis, après une période d'intenses tensions, et à l'issue d'une bataille homérique menée par des actionnaires activistes et des membres du conseil d'administration, le patron emblématique de Danone a été limogé. Si la présidence du groupe a été confiée à Gilles Schnepp, le futur directeur général, Antoine de Saint-Affrique, ne prendra ses fonctions que le 15 septembre. Il n'empêche. M. Schnepp a confirmé, à son arrivée, que le plan Local First, pourtant mis en cause par les opposants de M. Faber, serait poursuivi. [...]

www.lemonde.fr ; 30 juin 2021

Annexe 11 : Danone ouvre un plan social dans ses usines

La division produits frais du groupe alimentaire est en pleine recomposition. Au moment où les consommateurs de plus en plus flexitariens se dirigent vers les produits végétaux, Danone doit regrouper ses capacités de production laitière pour faire de la place à ses spécialités 100% végétales. Un plan social est en préparation selon nos informations.

Est-ce un processus schumpétérien qui est en cours chez Danone?

CEJM Thème 1 L'intégration de l'entreprise dans son environnement

Comme au début du 20e siècle la montée en puissance des automobiles avait créé une crise dans les entreprises de calèches, aujourd'hui les desserts végétaux sont-ils en train de perturber le business des yaourts? Il n'est pas certain du tout que les jus de soja et d'avoine détrônent le bon lait de vache mais déjà, les ventes de la marque du groupe Danone spécialisée dans les desserts frais sans lait, Alpro, connaissent une telle croissance que le groupe français a dû faire des choix.

Afin d'accompagner cette évolution lourde du marché, et permettre la montée en puissance de sa marque Alpro, Danone avait deux options. Soit organiser la production chez des sous-traitants, soit lui faire de la place dans l'une de ses cinq usines actuelles de produits laitiers frais, quitte à répartir ensuite la production laitière déplacée, sur les autres usines.

Une précision d'abord, tout cela n'a rien à voir avec le plan de réorganisation Local First, qui a été décidé par l'ancien PDG Emmanuel Faber et qui concerne les sièges sociaux et non pas les usines. Le groupe a toujours affirmé qu'il ne toucherait à ses usines qu'en dernier recours. Mais il est bien obligé aujourd'hui de répercuter sur l'emploi industriel les tendances fortes venues du marché.

Danone vient donc d'annoncer un investissement de 43 millions d'euros en 2022 pour convertir l'usine de Villecomtal-sur-Arros dans le Gers, en un site de production de boissons végétales. Une véritable révolution industrielle car il s'agit bien d'une laiterie qui va devenir un usine de production de jus d'avoine pour la marque Alpro. Le groupe dirigé par Antoine de Saint-Affrique souligne que le marché de l'alimentation végétale a triplé en 7 ans. Et qu'il devrait encore croître de 50% d'ici à 2025 en France.

Cette usine gersoise emploie aujourd'hui 170 salariés qui vont devoir pour certains s'adapter à leur nouveau métier alors que d'autres se verront proposer une mutation vers l'un des sites de production de Danone en France, ils pourront aussi se porter volontaires à un plan de départ. [...]

www.challenges.fr ; 17 novembre 2021

Annexe 12 : Résultat net en hausse de 48 % pour Danone sur le premier semestre 2023



« Dans un environnement qui reste instable et complexe, nous avons renforcé nos efforts pour déployer notre stratégie, avec un premier semestre aux résultats solides. Le chiffre d'affaires a progressé de +8,4% [...] commente Antoine de Saint-Affrique, directeur général de Danone. Sur les six premiers mois 2023, le groupe affiche un CA de 14,1 milliards d'euros (+ 8,4 %) dont la croissance est soutenue par un effet prix de +9,4 % pour une baisse des volumes de -1,1 %. Sur la période, Danone a vu son résultat net progresser de 48 % à plus d'1 Md€.

[...]

En Europe, Danone a enregistré, sur la période, un CA de 4,6 Md€, en hausse (à données comparables) de 6,4 % (pour un repli des volumes de -4,6%). Les autres régions du monde

performent également. Ainsi, l'Amérique du Nord a vu son CA passer de 3,1 Md€ à 3,4 Md€ sur le premier semestre 2023 (-1,1 % en volume). Les régions Chine, Asie du Nord & Océanie auront permis à Danone de générer un CA de 1,7 Md€, en progression de 12,4 % (+11,2 % en volume).

Au début du mois de juillet, on se souvient que l'Etat russe avait annoncé prendre le contrôle des actifs russes de Danone (un peu moins de 10% du chiffre d'affaires du groupe français). « *La contribution des activités EDP en Russie sera donc exclue du périmètre en données comparables de Danone à compter de juillet 2023. Les résultats courants H2 2023 de Danone seront donc publiés hors EDP Russie* », explique le groupe français à l'occasion de la publication de ses résultats en rappelant que bien que « *Danone ne détienne plus le contrôle de la gestion de ses opérations en Russie, le groupe reste leur propriétaire légal* ».

Danone confirme un objectif de croissance du chiffre d'affaires 2023 compris entre +4 % et +6 % [...].

www.lsa-conso.fr ; 26 juillet 2023

Annexe 13 : Environnement : des ONG assignent Danone en justice pour pollution au plastique



Bouteilles d'eau et autres pots de yaourt échouent encore souvent dans la nature et viennent polluer rivières et océans. Face à ce fléau, ClientEarth, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France demandent que l'entreprise Danone soit condamnée à planifier une "trajectoire de déplastification", selon une assignation consultée lundi 9 janvier par l'AFP. "On est bien conscients que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais cela doit commencer aujourd'hui", a plaidé auprès de l'AFP Antidia Citores, porte-parole de la coalition d'ONG.

Les trois organisations de protection de l'environnement jugent que les efforts de l'entreprise en vue de la sortie du plastique sont insuffisants. Pour tenter cette action, elles se basent sur une loi de 2017 sur le "devoir de vigilance", laquelle oblige les grandes entreprises françaises à s'assurer du respect des droits humains fondamentaux et de l'environnement jusque chez leurs fournisseurs du monde entier. Cet outil juridique est de plus en plus utilisé par les associations pour attaquer en justice des grands groupes, à l'instar, par exemple, de TotalEnergies, traduit en justice pour un projet pétrolier en Ouganda et en Tanzanie.

Selon le mouvement "Break free from plastic", Danone figure parmi les dix plus gros "pollueurs plastiques" au monde, derrière Coca-Cola, Pepsico ou Nestlé. Or, les ONG à l'origine de l'assignation en justice lui reprochent de ne pas mentionner la pollution plastique dans son "plan de vigilance" ou encore d'acheter des légumes qui ont poussé sous des serres en plastique et sont paillés à l'aide de polypropylène, par exemple pour les produits Blédina.

Dans une réaction à l'AFP, Danone s'est dit "très surpris" par la démarche, s'estimant "depuis longtemps reconnue comme une entreprise pionnière dans la gestion des risques environnementaux" et impliquée dans la promotion du "recyclage" et "la recherche sur les matériaux alternatifs". Le groupe, qui a utilisé près de 751 000 tonnes de plastique en 2021, d'après son dernier rapport annuel, s'est fixé comme objectif de concevoir des emballages "100% recyclables, réutilisables ou compostables" d'ici à 2025.

Cependant, les ONG estiment qu'il ne suffit pas de miser sur le recyclage de ses emballages, mais plutôt de traiter le problème à la source en réduisant son recours au plastique, au profit de bouteilles consignées, par exemple. "Le plastique recyclé n'empêche pas d'avoir des plastiques au fond de l'océan", a résumé Antidia Citores. [...]

www.francetvinfo.fr ; 9 janvier 2023

11. Définissez la notion de partie prenante.
12. Identifiez les parties prenantes du groupe Danone évoquées dans les documents ci-dessus.
13. Précisez leurs objectifs quant aux activités du groupe Danone.
14. Montrez que les décisions de Danone peuvent être impactées par les attentes des parties prenantes.

Annexe 14 : Comment créer une entreprise ? Les étapes à suivre

La démarche de construction d'une création d'entreprise est logique et itérative. Vos recherches et réflexions vous amèneront progressivement à :

- détecter des opportunités,
- valider ou non des hypothèses,
- vous adapter pour mieux "coller aux besoins de votre future clientèle",
- modifier l'ambition de votre projet...

De nombreux retours en arrière seront donc inévitables pour effectuer les modifications et ajustements nécessaires. Retrouvez dans ce document tous les conseils et conditions pour créer votre entreprise.

1 - Définissez et évaluez votre idée

CEJM Thème 1 L'intégration de l'entreprise dans son environnement

Une idée prend souvent la forme d'une intuition ou d'un simple désir qui s'approfondit et mûrit avec le temps. Plus l'idée est nouvelle ou originale, plus vous devrez vous interroger sur la capacité des futurs clients à l'accepter. Plus elle est banale, plus vous devrez réfléchir à sa réelle utilité par rapport à l'offre déjà existante sur le marché. [...]

2 - Assurez-vous d'avoir des clients

C'est un élément capital car sans clientèle, il n'y a pas d'entreprise possible ! En effet une "super idée" peut devenir un mauvais projet, faute de clients. En revanche, une "idée banale", dans de bonnes conditions, peut s'avérer très lucrative.

La réalisation d'une étude de marché a pour objectifs principaux de :

_ définir avec précision quelle sera votre clientèle, ses attentes,

_ vous positionner face à la concurrence, [...]

Par ailleurs, l'analyse de ces éléments vous permettra de définir un niveau de prix acceptable par vos futurs clients et de déterminer votre stratégie et chiffrer les premières actions commerciales et de communication qui seront nécessaires pour capter puis fidéliser votre clientèle, fixer un chiffre d'affaires prévisionnel.

3 - Chiffrez votre projet

Cette étape consiste à répondre à trois questions essentielles :

Votre entreprise sera-t-elle rentable, et à quel moment ?

Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet dans de bonnes conditions et assurer son développement ?

Les recettes encaissées (vente de produits et/ou services) par votre entreprise tout au long de l'année lui permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période (paiement des charges courantes, des fournisseurs, etc.) ? En d'autres termes, comment prévenir des problèmes de trésorerie ? [...]

4 - Recherchez des financements

Le financement correct d'un projet de création d'entreprise est l'une de ses conditions de réussite. Vous allez devoir trouver suffisamment de capitaux pour que les besoins que vous avez identifiés soient financés intégralement.

Après avoir recensé ces besoins et évalué les ressources que vous pouvez facilement mobiliser, il vous faudra identifier et solliciter une ou plusieurs solutions financières pour les capitaux manquants : [love money], crowdfunding, [...], emprunts bancaires, recherche d'investisseurs au capital social de l'entreprise, etc. [...]

5 - Choisissez un statut juridique adapté

Le statut juridique correspond au cadre légal dans lequel vous allez exercer votre activité. Plusieurs possibilités s'offrent à vous, il conviendra de tenir compte de différents critères pour choisir la meilleure forme juridique pour votre entreprise.

Si vous créez seul, vous devrez opter entre l'entreprise individuelle, c'est à dire en nom propre (régime micro-entrepreneur ou entreprise individuelle "classique") ou une société (EURL, SASU). Si vous montez votre projet avec un ou plusieurs associés, plusieurs types de sociétés s'offriront à vous (SAS, SARL, etc.). [...]

6 - Donnez vie à votre entreprise

Pour que votre entreprise ait une existence juridique, vous devrez effectuer le dépôt de votre dossier d'immatriculation auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE) compétent. Les formalités pour créer une entreprise sont aujourd'hui dématérialisées, elles peuvent se faire directement en quelques clics sur une plateforme en ligne guichet-entreprise.fr. [...]

CEJM Thème 1 L'intégration de l'entreprise dans son environnement

Les CFE laisseront peu à peu place au guichet unique durant une période transitoire qui a commencé le 1er avril 2021 et se terminera le 1er janvier 2023. Le guichet unique géré par l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle) deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2023.

Vous recevrez ensuite un numéro d'identification de votre entreprise : votre numéro Siren. [...] Votre entreprise sera constituée et vous pourrez alors démarrer votre nouvelle vie de jeune entrepreneur [...].

Annexe 15 : Création d'entreprises en hausse

Figure 1 - Nombre de créations d'entreprises depuis 2012

	en milliers			
	Entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Sociétés	Ensemble
2012	303,3	100,7	163,4	567,3
2013	271,9	129,6	165,3	566,8
2014	281,4	129,0	172,3	582,7
2015	276,4	109,1	179,2	564,7
2016	285,3	121,0	197,3	603,5
2017	317,5	133,4	206,8	657,6
2018	399,3	143,9	206,2	749,3
2019	498,7	142,2	223,6	864,6
2020	548,3	127,3	224,6	900,2
2021	638,8	131,9	279,9	1050,5
2022	656,4	122,1	293,4	1071,9

Lecture : en 2022, 293 400 sociétés ont été créées.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

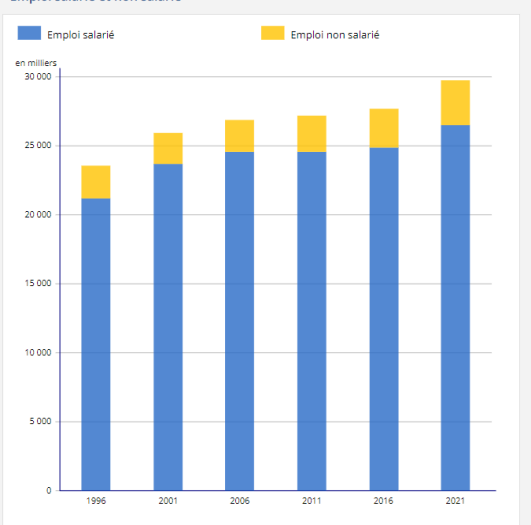
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

15. Selon vous, quel est l'étape la plus importante dans la démarche de création d'entreprise ? Justifiez.

16. Combien d'entreprises sont créées en France ?

17. Selon vous, qu'est-ce qui motive une personne à entreprendre ?

Emploi salarié et non salarié



Note : pour chaque année, l'emploi est mesuré en fin d'année, c'est-à-dire lors de la dernière semaine de décembre.

Lecture : fin 2021, 26 515 200 personnes occupent un emploi salarié et 3 217 200 personnes occupent un emploi non salarié.

Champ : France hors Mayotte, au lieu de travail ; données brutes.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Annexe 16 : Répartition salariat/non salariat

18. Comment expliquer alors la prédominance du salariat ?

19. Distinguez l'entrepreneur du manager.

20. Montrez en quoi ces deux fonctions sont complémentaires.

Annexe 17 : Manager VS Entrepreneur ?

https://www.youtube.com/watch?v=kBPdWl_uYAw

YouTube

Rechercher

1. L'entrepreneur

→ La personnalité

- .Dynamisme
- .Motivation
- .Persévérance
- .Indépendance
- .Créativité

SCHUMPETER

Pause (k)

0:52 / 5:18

Annexe 18 : « La performance de l'entreprise : un concept complexe aux multiples dimensions » Zineb Issor ; 2017

Le concept de performance est couramment utilisé tant dans la littérature que dans les milieux organisationnels pour désigner un certain niveau d'excellence. Il reste, cependant, relativement ambigu dans la mesure où il est très galvaudé dans le langage courant. Par ailleurs, bien qu'il soit largement utilisé, il ne fait pas l'unanimité autour d'une définition et d'une mesure précise ; celles-ci dépendent, en effet, de l'objectif visé, de la perspective d'analyse choisie ainsi que du champ d'intérêt de son utilisateur.

Etymologiquement, performance vient de l'ancien français *parformer* qui signifiait « accomplir, exécuter » au XIII^e siècle (Petit Robert). Le verbe anglais *to perform* apparaît au XV^e siècle avec une signification plus large. [1][1]« Management de la performance : des concepts aux outils »....

Au sens strict du terme, une performance est un résultat chiffré dans une perspective de classement (par rapport à soi – améliorer ses performances et/ou par rapport aux autres).

Elle est définie comme un constat officiel enregistrant un résultat accompli à un instant T, toujours en référence à un contexte, à un objectif et un résultat attendu, et ce quel que soit le domaine (Notat, 2007).

[...]

Dans le champ de l'entreprise, le slogan est aujourd'hui très clair et bien ciselé : il faut performer afin de garantir la survie et la pérennité de son organisation, et accroître par ailleurs son avantage concurrentiel, en cette époque particulièrement caractérisée par l'intensification de la concurrence, la mondialisation et l'internationalisation des marchés. Ainsi, le concept de performance peut être défini pour une entreprise, comme étant le niveau de réalisation des résultats par rapport aux efforts engagés et aux ressources consommées. Il s'appuie largement sur les notions d'efficacité et d'efficience.

Annexe 19 : Stellantis annonce à nouveau des profits record



Le groupe automobile issu de la fusion de PSA avec Fiat Chrysler a pulvérisé sa performance déjà exceptionnelle de 2021, avec un bénéfice net de 16,8 milliards d'euros pour 2022, soit une hausse de 26 %.

Chez Stellantis, un résultat record en chasse un autre. Deux ans après sa création, en 2021, le groupe constitué à la suite de la fusion de PSA avec Fiat Chrysler a pulvérisé la performance, déjà jugée exceptionnelle, réalisée en 2021, en annonçant, mercredi 22 février, un bénéfice net de 16,8 milliards d'euros en 2022, soit une hausse

de 26 %. Ce n'est pas aussi bien que Total (20,5 milliards d'euros), mais c'est mieux que LVMH (14,1 milliards). Le chiffre d'affaires progresse de 18 % (179,6 milliards d'euros) et la marge opérationnelle atteint 13 %, alors que l'objectif était d'atteindre le seuil des 12 % en... 2030.

Ces performances, qui s'inscrivent dans un contexte de résultats positifs pour l'industrie automobile, vont permettre à Stellantis de récompenser ses actionnaires, qui recevront 4,2 milliards d'euros de dividendes. A son personnel seront distribués 2 milliards d'euros, soit une enveloppe supplémentaire de 200 millions.

En France, les 44 000 salariés obtiendront un bonus de 3 882 euros net au minimum, soit « 2,4 mois de salaire pour les premiers niveaux de rémunération ». Un geste de redistribution inédit depuis dix ans, mais qui n'apaisera peut-être pas la polémique récurrente au sujet de la rémunération du directeur général, Carlos Tavares [...]

Lemonde ; 23 février 2023

Annexe 20 : Cours de bourse et compte de résultat de stellantis

COMPTE DE RÉSULTAT

MILLIERS EUR	12.19	12.20	12.21	12.22
Chiffre d'affaires	108 187 000	86 676 000	149 419 000	179 592 000
Produits des activités ordinaires	108 187 000	86 676 000	149 419 000	179 592 000
Résultat opérationnel	4 817 000	2 165 000	15 126 000	20 012 000
Coût de l'endettement financier net	872 000	690 000	413 000	-44 000
Quote part résultats des Sociétés Mises en Equivalence	208 000	184 000	737 000	264 000
RN des activités abandonnées	3 930 000	0	990 000	0
Résultat net	6 630 000	24 000	14 208 000	16 779 000



Boursorama ; novembre 2023

21. Définissez la notion de performance.
22. Montrez que l'entreprise Stellantis est performante au niveau commercial et financier.
23. Selon vous est-il nécessaire de rechercher également une performance sociale et environnementale ? Quels pourraient être les indicateurs à retenir ?